

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Découverte de la Chiers à Longwy (54) sur deux secteurs : « Gare » et « Récollets »		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom :	De Carli	Prénom : Serge
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale :	Grand Longwy Agglomération	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale :	De Carli Serge en qualité de Président	
RCS / SIRET :	2 4 5 4 0 0 2 6 2 0 0 0 4 5	Forme juridique :
<b>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</b>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur de la Chiers (découverte du cours d'eau) sur 150 à 160m linéaires sur chacun des deux secteurs (&gt; 100m linéaires)</li> <li>• Consolidation des berges par des techniques majoritairement végétales vivantes, mais avec le maintien d'un mur de soutènement sur un linéaire de 150 à 160m sur chacun des deux secteurs (&gt; 200m linéaires au total)</li> <li>• Les travaux ne détruisent pas de frayère et ne nécessitent pas de dérivation du cours</li> </ul>	
4. Caractéristiques générales du projet		
<b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
Le projet consiste en la découverte de deux tronçons de la Chiers à Longwy (54), dits « Récollets » et « Gare ».		

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples :

- Objectif hydraulique : contribuer à éviter le risque de rupture de l'ouvrage vieillissant, assurer un meilleur écoulement des eaux et mieux appréhender le risque d'inondation;
- Objectif écologique : permettre de restaurer une continuité écologique au droit du cours d'eau et de ses berges;
- Objectif d'aménagement du territoire : permettre de reconquérir le cœur de ville.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet comporte les travaux suivants :

- Démolition (notamment l'ouvrage canalisant la Chiers...) et dépose d'équipements publics
- Abattage de quelques arbres
- Terrassement (déblais, talutage, reprofilage de talus, de berges, remblais...)
- Génie civil (blindages provisoires, soutènements, création de belvédères en ossature métallique)
- Espaces verts (plantations, enherbement), enrochements
- Équipement d'aménagement urbain (bordures, revêtements, éclairage, bordures, mobilier urbain, gardes corps...)

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase "exploitation", les actions correspondront à l'entretien des berges du cours d'eau

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'eau en application de la rubrique 3.3.5.0.

Le projet fera éventuellement l'objet d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées, concernant des chiroptères, pour le secteur "Gare" uniquement

Un permis d'aménager sera déposé (prévu début décembre 2021)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Secteur "Recollets" : découverte d'un linéaire de 164 m sur une largeur de 35 m Secteur "Gare" : découverte d'un linéaire d'environ 175 m sur une largeur de 27 m.	total : 339 mètres linéaires largeur de 27m (gare) à 35m (Recollets)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Longwy

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 49° 51' 78" 44 Lat. 5 ° 76' 96" 87

Point d'arrivée :

Long. 49° 51' 11" 51 Lat. 5 ° 76' 67" 54

Communes traversées :

Longwy (54)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

-

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat en Meurthe et Moselle (2012) PPBE du département de Meurthe et Moselle (2018-2023)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité Nord du secteur "Récollets" est concerné par la zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial. Le secteur Récollets est localisé dans le périmètre de protection de monuments historiques.  Le secteur Gare n'est pas concerné par ces périmètres.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Longwy est concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un Plan de Prévention des Risques d'Inondations PPRI approuvé le 25 juillet 2017</li> <li>Un Plan de Prévention des Risques Technologiques PPRT (risques miniers) approuvé le 24 janvier 2012</li> </ul>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le secteur Récollets est longé par un périmètre de protection éloigné de captage d'adduction en eau potable.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, ponctuellement des pompages de surface seront réalisés pour assécher le fond de fouille. Ils n'impacteront pas les eaux souterraines et seront directement restitués au cours d'eau. La dérivation provisoire par un chenal de dérivation sera réalisée en terrassement en dehors des emprises actuelles du cours d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les premiers mètres laissent supposer un excédent de matériaux de 2000 à 3000m3. Un réemploi sur site sera privilégié. les études géotechniques complémentaires à venir permettront de confirmer la faisabilité de cette réutilisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet contribue au contraire à rétablir des continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aggrave pas le risque d'inondation, et permet de réduire le risque de rupture de l'ouvrage vieillissant, et de diminuer ainsi le risque d'inondation par l'amont.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls déplacements générés par le projet concernent la phase chantier (accès au chantier pour les travailleurs).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier peut être source de bruit. Le respect des horaires de chantier permettra de réduire les impacts ponctuels du bruit sur les habitations riveraines. Le projet dans sa phase exploitation n'a pas d'incidence acoustique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier peut être source de vibrations. Le respect des horaires de chantier permettra de réduire les impacts ponctuels de ces vibrations sur les habitations riveraines.</p> <p>Le projet dans sa phase exploitation n'a pas d'incidences vibratoires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier peut être source de poussières dans l'air.</p> <p>Le projet dans sa phase exploitation n'a pas d'incidences sur la qualité de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera générateur de déchets (démolition des couverture...). Ceux-ci seront prioritairement réutilisés sur site. Si la réutilisation n'est pas possible, ils seront recyclés autant que possible et acheminés vers les filières appropriées en fonction de leur nature et de leur qualité.</p> <p>Les premières études géotechniques sur les enrobés ont mis en évidence l'absence d'amiante et des quantités de HAP inférieures aux seuils. Ces matériaux pourront donc être recyclés.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet modifie favorablement le paysage urbain sur deux secteurs de la commune en permettant l'intégration paysagère du cours d'eau. L'Architecte des Bâtiments de France [ABF] sera consulté au cours des études de conception du projet pour valider la compatibilité du projet avec les monuments historiques. La Direction Régionale des Affaires Cultures [DRAC] sera consultée en amont du chantier. En cas de découverte fortuite de vestige archéologique sur le chantier, la DRAC sera alertée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifie l'usage actuel des couvertures comme zones de stationnement.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Malgré sa localisation à proximité des frontières belges et luxembourgeoise, le projet n'a pas d'incidence au delà du territoire français.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. annexe 8

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale :

- \* Il est proche des seuils limites de soumissions à un "cas par cas" ;
- \* Il poursuit des objectifs en faveur de l'environnement ;
- \* Plusieurs mesures sont prévues, tant en phase étude qu'en phase chantier, pour éviter et réduire les impacts sur l'environnement au sens large, et en particulier la santé humaine et le milieu naturel.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <b>paysage lointain</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <b>projet de tracé</b> ou une <b>enveloppe de tracé</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Description du projet  
Annexe 8 : Enjeux, impacts et mesures d'évitement et de réduction  
Annexe 9 : Rapport d'expertise écologique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LEXY

le

24 novembre 2021

Signature

De Carli Serge

Président du Grand Longwy Agglomération



